Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le 21/12/2023
ID : 074-217401918-20231213-D_2023_12_17-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS le TREIZE DECEMBRE
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à dix-sept heures et quarante-deux minutes
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Fabien Trombert - maire

Date de convocation du Conseil municipal : 08 décembre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20
Nombre de conseillers municipaux présents : 17
Quorum : 11

Nombre de pouvoir : 01
Nombre de votants : 18
- Pour : **18**
- Contre : **/**
- Abstention : **/**

Présents : 17
Mmes, MM. Herbron Franck, Buet Manuelle, Buet Maurice, Bouvier Virginie, Dupieux Gilbert, Baud Jeanine, Tournier Michelle, Bouvier Véronique, Baud Marie, Castex Margaux, Muffat Quentin, Anthonioz Elisabeth, Béard Patrick, Coquillard Michel, Marchand Thierry, Page Olivier

Absents et excusés : 03
Mmes, MM. Marullaz Aube, Baud Pachon Valérie, Pillot Serge

Pouvoir : 01
Monsieur Pillot Serge à Madame Tournier Michelle

- Monsieur Quentin Muffat a été désigné secrétaire –

D_2023_12_17

Transfert de compétence « Contribution à la transition énergétique et numérique » et adhésion au service de conseil énergie du SYANE - complément

Lors de sa séance du 30 mars 2023 le Conseil municipal a accepté, à l'unanimité, l'adhésion de la commune au service de conseil énergie du SYANE.

Des évolutions réglementaires sont intervenues récemment et ont obligé le SYANE à adopter de nouveaux statuts et la création d'une compétence particulière «Contribution à la transition énergétique et numérique», figurant à l'article 3.7 de ses statuts, pour poursuivre sa mission d'accompagnement envers les collectivités.

Afin de pouvoir régulariser la situation juridique entre le SYANE et la commune, il convient que la commune approuve ce transfert de compétence au SYANE.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le 21/12/2023
ID : 074-217401918-20231213-D_2023_12_17-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le transfert de la compétence « Contribution à la transition énergétique et numérique » au SYANE,

DONNE TOUTES DELEGATIONS UTILES à M. le maire ou son représentant.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Morzine, le 18 décembre 2023.

Le secrétaire de séance,
Muffat Quentin.

Le maire de Morzine,
Fabien Trombert.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.